|  |  |
| --- | --- |
| **Logo, company name  Description automatically generated** | A close up of a sign  Description automatically generated**Conférence mondiale de développementdes télécommunications (CMDT-22)****Kigali, Rwanda, 6-16 juin 2022** |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 29 auDocument 24-F** |
|  | **2 mai 2022** |
|  | **Original: anglais** |
| États Membres de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) |
| PROJET DE DÉCLARATION DE LA CMDT: PROPOSITIONS DE MODIFICATION |
|  |
|  |
| **Domaine prioritaire:**– Déclaration**Résumé:**La Déclaration de la Conférence mondiale de développement des télécommunications est un message extérieur sur les aspirations liées au développement des télécommunications/TIC qui concordent avec le thème de la CMDT.La CITEL propose d'apporter des modifications à la dernière version approuvée par le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) de l'UIT en novembre 2021. Les vues de la CITEL s'appuient également sur une comparaison des vues formulées par d'autres organisations régionales de télécommunications concernant ladite Déclaration.**Résultats attendus:**La CMDT-22 est invitée à examiner et à approuver la proposition figurant dans le présent document.**Références:**Projet de Déclaration de la CMDT |

DÉCLARATION

**MOD** IAP/24A29/1

Projet de Déclaration de la CMDT

Nous, hauts représentants des États membres de l'UIT, délégués et participants **approuvons la présente Déclaration** à la huitième Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue à Kigali, Rwanda du 6 au 16 juin 2022, sur le thème **"Connecter ceux qui ne le sont pas encore afin de parvenir au développement durable"**.

Nous déclarons que:

1) Les télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent désormais la base de chaque secteur économique et un véritable catalyseur qui améliore le quotidien des habitants de la planète, grâce à l'inclusion sociale, à des emplois décents et à l'épanouissement personnel. Pourtant, en 2021, quelque 3,7 milliards de personnes ne sont toujours pas **connectées** et ne peuvent tirer parti du potentiel de transformation des télécommunications/TIC.

2) **La crise liée au COVID-19** a fait naître de nombreux défis et bouleversé notre façon de vivre, de travailler, d'apprendre et de faire des affaires. À l'ère du numérique, une connectivité large bande universelle, sûre et financièrement abordable est indispensable, et l'ouverture qu'elle permet offre la possibilité de stimuler la productivité et l'efficacité, d'éliminer la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie et de faire en sorte que le développement durable devienne une réalité pour tous. Il demeure de la plus haute importance de continuer de renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC.

3) Il subsiste des inégalités qui continuent de se creuser en ce qui concerne l'utilisation des données et des technologies numériques centrées sur les TIC, ainsi que les **ressources humaines dotées de compétences numériques** entre les régions, entre les pays et au sein des pays dans les zones urbaines et rurales, et entre les femmes et les hommes. Nous sommes conscients que des TIC disponibles, financièrement abordables, fiables et accessibles, lorsqu'elles sont mises à profit grâce à des compétences numériques adaptées, peuvent constituer de puissants moteurs du développement et contribuer à un rétablissement rapide, inclusif et résilient dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le renforcement des capacités dans différents domaines liés aux TIC, notamment la gestion du spectre, demeure un enjeu de taille.

4) **L'inclusion numérique** est une nécessité, et l'insuffisance des capacités numériques ainsi que le déficit de compétences numériques constituent des obstacles majeurs à la **transformation numérique**. La demande de personnel doté de compétences numériques va augmenter avec l'accélération du passage à la transformation numérique. Certes, de nombreuses personnes ont perdu ou vont perdre leur emploi en raison de la pandémie de COVID-19, mais la transformation numérique peut favoriser la création de nouveaux emplois axés sur les TIC.

5) Il ne nous reste que neuf ans pour atteindre les **Objectifs de développement durable**. Les télécommunications/TIC sont des vecteurs de changement propres à façonner un avenir meilleur. Les télécommunications/TIC jouent un rôle déterminant dans les activités multi‑parties prenantes et l'échange de bonnes pratiques, comme cela a été énoncé dans le cadre du **Sommet mondial sur la société de l'information**.La coopération multi-parties prenantes constitue un cadre permettant à tous de conjuguer leurs efforts, d'exploiter les possibilités et de tirer parti des innovations qu'offrent des technologies et des services de télécommunication/TIC nouveaux et émergents efficaces, tout en atténuant les risques, afin de progresser collectivement sur la voie du développement durable.

6) **Les pays en développement**,et en particulier les pays les moins avancés (**PMA**), les pays en développement sans littoral (**PDSL**)et les petits États insulaires en développement (**PEID**), doivent faire face aux nouveaux problèmes que pose la mobilisation d'investissements et de financements suffisants en faveur des télécommunications et des infrastructures numériques et ont dès lors besoin d'un appui important, afin de fournir à tous des télécommunications/TIC sûres, fiables et financièrement abordables.

Nous nous engageons

a) à accélérer l'expansion et l'utilisation d'infrastructures, de services et d'applications numériques efficaces et modernes, pour assurer et promouvoir le développement du numérique, notamment en mobilisant des ressources financières pour fournir **une connectivité large bande universelle, sûre et financièrement abordable à ceux qui ne sont pas encore connectés** et en favoriser l'adoption dans les plus brefs délais. À cette fin, il s'agira également de promouvoir les **investissements** en faveur du déploiement et de l'adoption des infrastructures large bande et de l'accès à ces infrastructures, en vue de favoriser le développement durable, d'encourager la coopération entre les États Membres, de promouvoir un accès à l'Internet ouvert au niveau mondial, et de nouer des alliances et des partenariats entre les secteurs public et privé, les organismes de financement internationaux et d'autres parties prenantes;

b) à atténuer de toute urgence les effets des catastrophes et de la pandémie de **COVID-19** en mettant en œuvre des plans et des stratégies de rétablissement ambitieux et innovants au niveau national, afin d'assurer la continuité de la gouvernance, des activités, de l'éducation et de la vie sociale. Il s'agit notamment de fournir les cadres et les réseaux nécessaires à des activités aussi essentielles que le télétravail, le commerce électronique, l'apprentissage à distance, la télémédecine et les services financiers numériques, tout en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des jeunes filles, des personnes handicapées et des autres personnes ayant des besoins particuliers, par exemple les personnes âgées et les enfants;

c) à promouvoir l'adoption de décisions stratégiques et réglementaires rationnelles, ouvertes, transparentes, concertées et permettant d'affronter l'avenir, en vue de faciliter la **transformation numérique** au lendemain de la pandémie de COVID-19 et au-delà. Nous mettrons en œuvre des stratégies et des initiatives politiques ou réglementaires innovantes, afin de combler les **fractures numériques** grandissantes et de promouvoir l'adoption et l'acceptation, en assurant une **connectivité** **large bande** **universelle, ouverte, sûre et financièrement abordable**, tout en améliorant la **confiance** et la **sécurité** dans l'utilisation des infrastructures et des services de télécommunication/TIC. À cette fin, nous élaborerons et mettrons en œuvre des cadres politiques ou réglementaires pour favoriser la résilience des infrastructures, l'interopérabilité et la protection des informations d'identification personnelle. En outre, nous adopterons des plans efficaces pour renforcer et améliorer les **capacités et les compétences numériques** nécessaires à l'épanouissement des personnes et des communautés dans le monde en ligne, sans lesquelles la fracture numérique et les inégalités existantes continueront de se creuser;

d) à exploiter pleinement les possibilités qu'offre la **transformation numérique** dans les différents secteurs de l'économie, en aidant les entreprises, les établissements universitaires, la société civile et d'autres acteurs du secteur privé à libérer le potentiel des technologies et des services de télécommunication/TIC nouveaux et émergents. Nous encouragerons les innovations, afin de favoriser le développement durable et de relever les défis actuels et futurs, tels que la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la promotion de l'égalité hommes-femmes et l'adoption de bonnes pratiques en matière de cybersécurité. À cette fin, nous mettrons en place les conditions préalables, telles que l'électricité, faciliterons l'**inclusion numérique** et mettrons en œuvre des processus décisionnels fondés sur des données factuelles, pour mesurer et optimiser les incidences de la transformation numérique;

e) à fournir un appui **aux pays en développement, aux PMA, aux PDSL et aux PEID** et à coopérer avec ces pays, afin de lever les obstacles qu'ils rencontrent dans l'accès aux technologies et aux services de télécommunication/TIC nouveaux et émergents et leur intégration dans différents secteurs, par exemple les services publics, l'agriculture, l'éducation, la santé, les services financiers, les transports, etc.

f) à promouvoir la **coopération** internationale entre les membres de l'UIT et les parties prenantes qui s'occupent du développement, afin de parvenir à un développement durable grâce aux technologies numériques centrées sur les télécommunications et les TIC. Nous renforcerons et encouragerons la **coopération et les partenariats** entre les pays en développement d'une part, et entre les pays développés et les pays en développement d'autre part, afin de faciliter le transfert volontaire de technologies et de connaissances selon des modalités mutuellement convenues ainsi que l'échange de bonnes pratiques, pour promouvoir un développement et une croissance économique durables.

En conséquence, nous, délégués à la huitième Conférence mondiale de développement des télécommunications, **déclarons** que nous sommes déterminés à assurer la mise en œuvre rapide et pleine et entière de la **présente Déclaration**. Nous nous engageons également à ne ménager aucun effort en vue de l'expansion et de l'utilisation des télécommunication et des infrastructures, des applications et des services numériques, pour édifier des économies et des sociétés numériques véritablement pérennes.

La Conférence mondiale de développement des télécommunications appelle les membres de l'UIT et les parties prenantes qui s'occupent du développement, y compris celles d'organisations du système des Nations Unies, à contribuer au succès de la mise en œuvre de la **présente Déclaration**.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_